



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 décembre 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

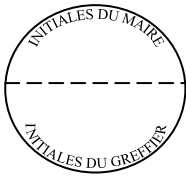
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

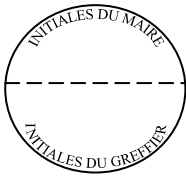
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018
4. Affaires du Conseil
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 687 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2019
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 901-20 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson
 - 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 1008-09-13 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
 - 5.5 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement d'emprunt n° 686 pour la réalisation de travaux de construction d'un îlot déviateur sur le boulevard Georges-Gagné Sud au niveau de la route 132
 - 5.6 Présentation et dépôt - Règlement n° 679 établissant un programme de crédit de taxes afin d'accorder une aide pour la construction ou l'amélioration de bâtiments



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

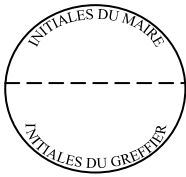
- 5.7 Adoption 1^{er} projet - Règlement n° 901-20 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.8 Adoption 2^e projet - Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.9 Adoption 2^e projet - Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.10 Adoption - Règlement n° 655-1 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs
- 5.11 Adoption - Règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement de 12 règlements d'emprunt
- 5.12 Adoption - Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.13 Adoption - Règlement n° 1010-06 modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 9.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 9.3 Renouvellement des assurances de dommages 2018-2019
 - 9.4 Renouvellement des assurances pour la protection de la réputation et vie privée des élus et hauts fonctionnaires 2018-2019
 - 9.5 Signature d'une entente avec la Ville de Candiac pour le branchement d'une borne d'incendie
 - 9.6 Mandat à l'UMQ - Regroupement d'achats en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, BMX et semblables 2019-2024
10. Informatique
 - 10.1 Attribution de contrat pour l'entretien et le soutien des applications de la Suite PG pour l'année 2019
11. Loisirs
12. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 12.1 Attribution de contrat pour la surveillance et prévision des crues et pour les affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière la Tortue, années 2018-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

13. Ressources humaines
 - 13.1 Embauche d'une technicienne en documentation
 - 13.2 Adoption de la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson
 - 13.3 Dépôt de la liste des embauches temporaires
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
 - 15.1 Demande d'attestation de la réalisation des travaux effectués dans le cadre du programme annuel de démolition et de construction de bordures et de trottoirs en béton, année 2018
 - 15.2 Attribution de contrat pour la location et l'entretien des tapis pour les bâtiments municipaux
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Approbation de la programmation de travaux révisés - Subvention TECQ 2014-2018
 - 16.5 Approbation du budget et de la quote-part 2019 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure - 180, rue Brossard
 - 17.2 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 180, rue Brossard
 - 17.3 Renouvellement de mandats - Comité consultatif d'urbanisme
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internauts
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

384-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

385-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

386-18 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 687 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 687 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

387-18 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 901-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

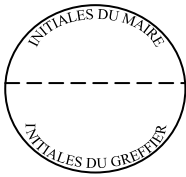
AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-20 modifiant le règlement de zonage n° 901 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue de meilleures compréhension et application.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

388-18 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 685 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

389-18

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1008-09-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 1008-09-13 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

390-18

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 686 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÎLOT DÉVIATEUR SUR LE BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD AU NIVEAU DE LA ROUTE 132

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 686 décrétant une dépense et un emprunt pour la réalisation de travaux de construction d'un îlot déviateur sur le boulevard Georges-Gagné Sud au niveau de la route 132.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

391-18

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 679 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AFIN D'ACCORDER UNE AIDE POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMÉLIORATION DE BÂTIMENTS

Il est procédé à la présentation et au dépôt du projet de Règlement n° 679 établissant un programme de crédit de taxes afin d'accorder une aide pour la construction ou l'amélioration de bâtiments dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal.

392-18

ADOPTION 1^{ER} PROJET - RÈGLEMENT N° 901-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

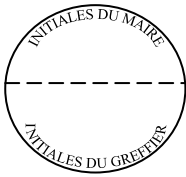
CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 901-20 modifiant le règlement de zonage n° 901*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du *Règlement n° 901-20 modifiant le règlement de zonage n° 901* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue de meilleures compréhension et application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

393-18

ADOPTION 2^E PROJET - RÈGLEMENT N° 901-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du 2^e projet de Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 2^e projet du *Règlement n° 901-22 modifiant le règlement de zonage n° 901* de manière à établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production de cannabis dans certaines zones et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la ville de Delson, exclusivement dans la zone C-125 ou M-126.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

394-18

ADOPTION 2^E PROJET - RÈGLEMENT N° 901-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du 2^e projet de Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 2^e projet de *Règlement n° 901-23 modifiant le règlement de zonage n° 901* de manière à autoriser les classes d'usages unifamiliale (H-01), bifamiliale et trifamiliale (H-02), et multifamiliale (4 à 8 logements) (H-03) et les projets intégrés dans la zone H-211.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

395-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 655-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 655-1 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 655-1 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs*.

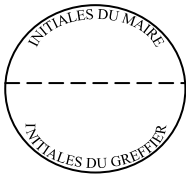
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

396-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 683 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 39 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE 12 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 534-99, 536-99, 545-00, 548-01, 558-02, 575-04, 579-06, 580-06, 587-07, 592-08, 593-08 et 591-08;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement dans le délai requis et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 534-99, 536-99, 545-00, 548-01, 558-02, 575-04, 579-06, 580-06, 587-07, 592-08, 593-08 et 591-08.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

397-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu adoption du projet de Règlement n° 901-21 modifiant le Règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-21 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier les dispositions applicables à l'abattage et la plantation d'arbres.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

398-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1010-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 1010-06 modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre de manière à prohiber l'utilisation d'un drone dans un lieu du domaine public;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 1010-06 modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre de manière à prohiber l'utilisation d'un drone dans un lieu du domaine public.*

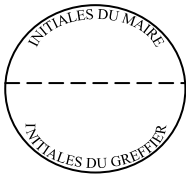
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose au Conseil le registre des déclarations.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

399-18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LE TERME 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une entente de regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de gestionnaire de risques conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Fidema Groupe conseils inc. et l'UMQ recommande d'accepter le renouvellement des assurances de dommages du courtier BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019, dont la prime s'élève à 36 080 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019 auprès des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc., pour les primes suivantes:

Assurances	Primes
Biens	9 997 \$
Bris des machines	749 \$
Délit	755 \$
Responsabilité civile primaire	4 376 \$
Responsabilité civile excédentaire	990 \$
Responsabilité municipale	11 281 \$
Automobile des propriétaires	3 377 \$
Atteinte à l'environnement	1 575 \$
SOUS-TOTAL	33 101 \$
TAXES (9%)	2 979 \$
GRAND TOTAL	36 080 \$

DE VERSER à BFL Canada inc., pour le terme du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019, la prime totale d'assurances au montant de 36 080 \$, taxes incluses.

DE VERSER, pour le terme 2018-2019, la somme de 14 250 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile, de même que la somme de 5 075 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens et la somme de 380,58 \$, incluant les taxes, en honoraires professionnels à l'UMQ.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-106 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

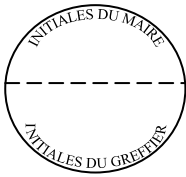
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

400-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE C-21

CONSIDÉRANT qu'en août 2015 la Ville de Delson a adhéré au programme de l'UMQ pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21) ;

CONSIDÉRANT que pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Aon Parizeau le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019:

Assurances protection élus et hauts fonctionnaires Primes taxes incluses	Frais UMQ (taxes incluses)	TOTAL
1 004,98\$	201,21\$	1 206,19\$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail, Primes taxes incluses	Frais UMQ (taxes incluses)	TOTAL
1 480,22\$	229,95\$	1 710,17\$

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-107 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

401-18

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE CANDIAC POUR LE BRANCHEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer une borne d'incendie sur le boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que cette borne sera branchée sur une conduite d'alimentation du réseau d'aqueduc intermunicipal appartenant à la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente entre la Ville de Delson et la Ville de Candiac a été préparé en vue du branchement de la borne d'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'installation et au maintien d'une borne d'incendie alimentée par une conduite d'aqueduc du réseau intermunicipal appartenant à la Ville de Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

402-18

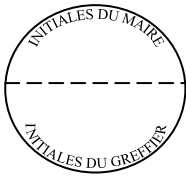
MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, BMX ET SEMBLABLES 2019-2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Delson souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE la Ville de Delson:

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AUTORISE le greffier ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée *ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables*, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

403-18

ATTRIBUTION À PG SOLUTIONS DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels informatiques de la suite PG Solutions sont les suivants:

AccèsCité Loisirs	7 890 \$
AccèsCité Documents	1 770 \$
AccèsCité Territoire, JMAP, iPad mobilité	25 450 \$
Demandes en lignes, permis en ligne, Portail Mon AccèsCité	5 290 \$
AccèsCité Finances	16 945 \$
Total avant taxes	57 345 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement auprès de PG Solutions des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2019 pour un montant total de 65 932,41 \$, taxes incluses.

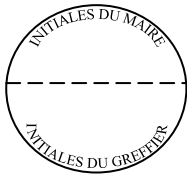
QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-100 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES ET POUR LES AFFAIBLISSEMENTS PRÉVENTIFS DU COUVERT DE GLACE SUR LA RIVIÈRE LA TORTUE, ANNÉES 2018-2023

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la surveillance et prévision des crues et pour les affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière la Tortue, années 2018-2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Hydrométéo inc.	243 952,81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Hydro-Météo pour la surveillance et prévision des crues de la rivière de la Tortue, pour les saisons hivernales 2018-2023, pour la somme de 118 682,94 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise la prestation de services en cas de nécessité, sur demande de la Ville, pour un montant additionnel maximal de 125 269,87 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville une entente de partage des coûts avec la Ville de Candiac.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-102 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

405-18

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste vacant de technicien en documentation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Alexandra Lemieux à titre de technicienne en documentation le ou vers le 7 janvier 2019 conformément aux conditions de travail du technicien en documentation prévues à la convention collective du personnel cols blancs, selon un horaire variable de 24 à 35 heures par semaine.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-105 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

406-18

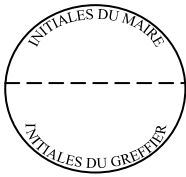
ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la loi 29 sur les régimes de retraite oblige les régimes de retraite à prestations déterminées basées au Québec à se doter d'une politique de financement avant le 4 janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson afin de rencontrer l'obligation législative de la loi 29 sur les régimes de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, la conseillère aux ressources humaines, dépose au Conseil la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

407-18

DEMANDE D'ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES PEARSON PELLETIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON, ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 24 972,16 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

408-18

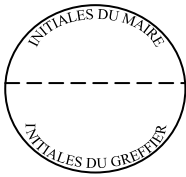
ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DES TAPIS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ANNÉES 2019 À 2023

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de quatre entreprises pour la location et l'entretien des tapis pour les bâtiments municipaux, années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de la demande de prix se détaille comme suit:

Fournisseurs de prix	Montant (taxes incluses)
Nettoyeur Martin	21 471,58 \$
Service location tapis commercial	24 036,96 \$
Cintas	N'a pas soumissionné
Unifirst du Canada	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Nettoyeur Martin inc. pour la somme de 21 471,58 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Nettoyeur Martin inc. pour la location et l'entretien des tapis pour les bâtiments municipaux, années 2019 à 2023, pour la somme de 21 471,58 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-103 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

409-18

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 28 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 19513 à 19719 inclusivement d'une somme de 993 221,97 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 42 047,42 \$, pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2018, pour un total de 1 035 269,39 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 28 novembre 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-12-101 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} AU 28 NOVEMBRE 2018

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 28 novembre 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 1^{ER} AU 28 NOVEMBRE 2018

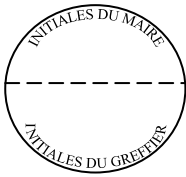
Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 28 novembre 2018.

410-18

ACCEPTATION DES MODALITÉS DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

411-18

ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2019 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2019 adoptées à sa séance du 13 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2019 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 8 238 826 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 451 698 \$.

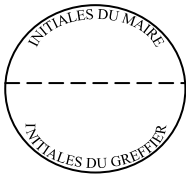
Que le certificat du trésorier n° 2018-12-099 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 180, RUE BROSSARD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

412-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 180, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 180, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'implantation de l'enseigne détachée et vise à :

- Permettre que l'enseigne détachée soit implantée à 0,4 m de la ligne de rue, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la distance minimale prescrite est de 1 m entre la projection de l'enseigne au sol et la ligne de rue;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 106-18 adoptée le 6 novembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 180, rue Brossard, plans n^{os} 106-18-01 et 106-18-03, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

413-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 180, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 180, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'enseigne détachée en cour avant, le long de la rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 107-18 adoptée le 6 novembre 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 180, rue Brossard, plans n^{os} 107-18-01 et 107-18-03, en spécifiant toutefois de bonifier l'aménagement paysager au pied de l'enseigne détachée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

414-18

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

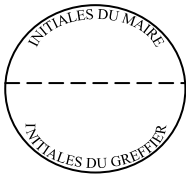
CONSIDÉRANT les articles 2.3 et 2.4 du *Règlement n° 405 constituant un Comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que deux membres au sein du Comité consultatif sont arrivés à la fin de leur mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de M^{me} Isabelle Gagnon et M. Roger Venne à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

415-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier